

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 11 MAI 2016

L'an deux mil seize, le onze du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Mme Duval Maryse, Maire par intérim.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/05/2016

Présents : Maryse Duval, Michel Lahaye, Alain Goubert, Antonio Navarro, François Durieu, Denis Decaux, Philippe Duval, Christine Dieutre, Bruno Biard, Ginette Vasse, Séverine Ricius, Charles-Henri Ricard, Etienne Lurois,

Excusé : 0

Secrétaire de séance : Philippe Duval

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de votants : 13



DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°03

COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Madame le Maire par intérim passe la parole à Mme la trésorière de Neufchâtel afin qu'elle présente les écritures comptables de l'exercice 2015 et qui se résument ainsi :

| <u>Fonctionnement</u> | |
|--|-------------------|
| Recettes | 10 261,29 € |
| Dépenses | 7 115,52 € |
| Soit un résultat de clôture de l'exercice | 3 145,77 € |
| Report année précédente | 1 299,09 € |
| Résultat de clôture | 4 444,86 € |

| <u>Investissement</u> | |
|--|-----------------------|
| Recettes | 3 932,71 € |
| Dépenses | 3 482,27 € |
| Soit un résultat de clôture de l'exercice | 450,44 € |
| Report année précédente | 306 037,71 € |
| Restes à percevoir | - € |
| Résultat de clôture | - 305 587,27 € |

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Excédent global de clôture | - 301 142,41 € |
|-----------------------------------|-----------------------|

Madame le Maire reprend la parole et cède la présidence à M. Decaux, doyen d'âge qui met au vote le CA 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, et 2 abstentions (Christine Dieutre et Ginette Vasse), vote le CA 2015.



DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°04

COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Madame le Maire par intérim passe la parole à Mme la trésorière de Neufchâtel afin qu'elle présente les écritures comptables de l'exercice 2015 et qui se résument ainsi :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 11 MAI 2016

| Fonctionnement | |
|--|---------------------|
| Recettes | 401 919,20 € |
| Dépenses | 289 641,32 € |
| Soit un résultat de clôture de l'exercice | 112 277,88 € |
| Report année précédente | 21 131,90 € |
| Résultat de clôture | 133 409,78 € |

| Investissement | |
|--|-----------------------|
| Recettes | 223 756,99 € |
| Dépenses | 94 421,99 € |
| Soit un résultat de clôture de l'exercice | 129 335,00 € |
| Report année précédente | - 631 003,97 € |
| Restes à percevoir | - € |
| Résultat de clôture | - 501 668,97 € |

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Excédent global de clôture | - 368 259,19 € |
|-----------------------------------|-----------------------|

Madame le Maire reprend la parole et cède la présidence à M. Decaux, doyen d'âge qui met au vote le CA 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, et 2 abstentions (Christine Dieutre et Ginette Vasse), vote le CA 2015.



DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°05

COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE - COMPTE DE GESTION 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, et 2 abstentions (Christine Dieutre et Ginette Vasse), vote le compte de gestion 2015 de Mme le receveur.



DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°06

COMMUNE - COMPTE DE GESTION 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, et 2 abstentions (Christine Dieutre et Ginette Vasse), vote le compte de gestion 2015 de Mme le receveur.



DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°07

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Il est proposé d'augmenter les taux des taxes communales de 9% permettant d'avoir des recettes à hauteur de 197 214€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour et 5 abstentions (Christine Dieutre,

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 11 MAI 2016

Ginette Vasse, Charles-Henri Ricard, Philippe Duval, Bruno Biard) décide de fixer les taux des 4 taxes avec un coefficient de variation de 1,607836 soit :

- *Taxe d'habitation : 23.57 (14.57 % en 2015)*
- *Taxe foncier bâti : 19.77 (10.77 % en 2015)*
- *Taxe foncier non bâti : 36.62 (27.62 % en 2015)*
- *CFE : 25.90 (16.90 % en 2015)*

DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°08

LIGNE DE TRESORERIE A REMBOURSER - CAISSE D'EPARGNE

Il est proposé de transformer la ligne de trésorerie d'un montant de 1 233 266 euros en prêt à taux constant sur 25 ou 30 ans en annuités annuelles ou trimestrielles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de transformer la ligne de trésorerie en prêt auprès de la caisse d'Epargne sur une durée de 25 ans en annuité trimestrielles au taux de 2.33% ; Madame Duval Maryse, Maire par intérim est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°09

COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE - AFFECTATION DE RESULTATS

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, vote l'affectation de résultats comme décrite ci-dessous

Reports :

Pour rappel : Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure :306 037.71 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 1 299.09 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 450.44 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 3 145.77 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0 €
En recettes pour un montant de : 0 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :305 587.27 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 4 444.86 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0 €

DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°10

COMMUNE - AFFECTATION DE RESULTATS

Après avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote l'affectation de résultats comme décrite ci-dessous

Reports :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 11 MAI 2016

Pour rappel : Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure :631 003.97 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 21 131.90 €
Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 129 335.00 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 112 277.88 €
Restes à réaliser :
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 0 €
En recettes pour un montant de : 0 €
Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :501 668.97 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 133 409.78 €
Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0 €



DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°11

COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE -VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le budget annexe 2016, assujéti à la TVA par délibération N°7 du 4 février 2010, ainsi qu'il suit :

| Sections | Fonctionnement | Investissement |
|-------------|----------------|----------------|
| Recettes HT | 96 824 € | 537 949 € |
| Dépenses HT | 96 824 € | 537 949 € |

Le budget total est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 634 773 € HT.



DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°12

COMMUNE-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Mme Duval, Maire par intérim fait lecture des propositions du budget 2016 et répond aux différentes interrogations.

Elle passe en revue tous les articles des deux sections en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, et 2 abstentions (Christine Dieutre et Philippe Duval), vote le budget 2016, ainsi qu'il suit :

| Sections | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Recettes | 518 410 € | 1 378 909 € |
| Dépenses | 518 410 € | 1 378 909 € |

Le budget total est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 1 897 319 €.



DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 11 MAI 2016

SUBVENTIONS COMMUNALES 2016

Sur proposition de Madame le Maire par intérim, le conseil municipal vote les subventions communales telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous :

| ASSOCIATIONS | MONTANT |
|----------------------|----------|
| ADMR | 511.20€ |
| Clic du Pays de Bray | 50.00 € |
| TOTAL | 561.20 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, fixe le montant des subventions communales comme elles sont décrites dans le tableau ci-dessus.

DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°14

MISE À DISPOSITION DU BUREAU POUR L'ADMR AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, met à disposition un bureau pour l'ADMR de la Haute-Béthune au 1^{er} étage de la mairie pour un montant de 511.20 € au titre de l'année 2016. Madame le Maire est autorisée à signer la convention avec l'ADMR de la Haute-Béthune.

DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°15

MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES LOISIRS POUR L'ASSOCIATION « POLKA ET DANSE » AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, met à disposition la salle des loisirs tous les mardis après-midi à l'association « Polka et danse » présidée par Madame Marymée Murch dont le siège social est situé à la direction de la vie associative, 11 avenue Pasteur BL 36 à Rouen (76000) pour un montant de 190 € au titre de l'année 2016.

DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°16

CHOIX DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES AU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'ARQUES POUR L'ANNÉE 2016

Suite au courrier reçu de M. Thulliez, Directeur du SMBV Arques demandant notre choix de fiscaliser ou de budgétiser la contribution communale d'un montant de 4 100.86 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de maintenir la cotisation fiscalisée pour l'année 2016.

DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°17

COMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Suite au prochain renouvellement partiel du conseil municipal de Saint-Saire et considérant les dispositions de l'article L5211-6-1 du CGCT modifiées par la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012,

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 11 MAI 2016

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, unanimes, approuvent la proposition de répartition des représentants communaux dans le Conseil Communautaire du 19 avril 2016, comme l'indique le tableau suivant :

La nouvelle répartition sera la suivante (selon les dernières données INSEE connues).

| Composition du Conseil | Communautaire de la Du Pays Neufchatelois : | Communauté de Communes |
|--------------------------|--|------------------------|
| Communes membres | Population municipale 2016 | Accord local |
| Neufchâtel-en-Nray | 4794 | 13 |
| Mesnières-en-Bray | 1023 | 3 |
| Bully | 881 | 2 |
| Saint-Saire | 637 | 2 |
| Neuville-ferrières | 587 | 1 |
| Callengeville | 522 | 1 |
| Quièvecourt | 461 | 1 |
| Esclavelles | 373 | 1 |
| Nesle-Hodeng | 346 | 1 |
| Massy | 346 | 1 |
| Bouelles | 279 | 1 |
| Saint-Martin-L'horiter | 274 | 1 |
| Fresles | 239 | 1 |
| Ménonval | 204 | 1 |
| Saint-Germain-sur-Eaulne | 189 | 1 |
| Sainte-Beuve-en-rivière | 181 | 1 |
| Flamets-Frétils | 177 | 1 |
| Lucy | 168 | 1 |
| Graval | 168 | 1 |
| Fesques | 132 | 1 |
| Auvilliers | 127 | 1 |
| Vatierville | 126 | 1 |
| Mortemer | 90 | 1 |
| TOTAL | 12324 | 39 |

DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°18

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Suite à la démission du Maire, Monsieur Willy Lamulle, Madame Maryse Duval a pris les fonctions de maire par intérim à partir du 03/04/2016. Son indemnité est donc celle du maire à partir de cette date soit :

- **Indemnité du maire**

A noter que dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'indemnité allouée au maire est fixée automatiquement au taux maximal prévu par l'article L. 2123-23 du CGC soit 31% de l'indice 1015 de la fonction publique soit 1178.45 € brute

Vu que les adjoints ne sont plus que 3 au lieu de 4, qu'ils gardent les délégations qui leur ont été attribuées par délibération N°20 du 02/04/2014, il est proposé de répartir les indemnités d'élus d'adjoints selon la répartition suivante, sachant que les indemnités étaient les suivantes : 4 élus avec une indemnité de 6.20% de l'indice 1015 soit 24.80% au total

- **Indemnité des adjoints**

- Michel LAHAYE, 2^{ème} adjoint,

La rémunération passerait de 6.20% à 9.30% de l'indice 1015, soit 353.53€ brute

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 11 MAI 2016

- Alain GOUBERT, 3^{ème} adjoint,
La rémunération passerait de 6.20% à 9.30% de l'indice 1015, soit 353.53€ brute
- Antonio NAVARRO, 4^{ème} adjoint,
La rémunération resterait inchangée à 6.20% de l'indice 1015, soit 235.69€ brute

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix contre et 5 abstentions (Maryse Duval, Antonio Navarro, Alain Goubert, Michel Lahaye, François Durieu) refuse cette nouvelle répartition d'indemnités d'adjoints.



DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°19

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal

Vu la démission de Monsieur Willy Lamulle, Maire qui était président de droit du CCAS

Vu la démission de Monsieur Fabien Lamulle, membre du CCAS

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 avril 2014 qui a décidé de fixer à 10, le nombre total de membres ; le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS est donc 5

Vu que Madame Duval Maryse et que Messieurs Decaux Denis, Navarro Antonio et Goubert Alain restent membres, il convient d'élire 2 nouveaux du CCAS

Messieurs Biard Bruno et Ricard Charles-Henri se portent candidats et ne prennent pas part au vote.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses 2 nouveaux représentants au conseil d'administration et élit à l'unanimité :

Bruno BIARD

Charles-Henri RICARD



DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°20

LOCATION DES LOGEMENTS PAR MAÎTRE GRENET

Vu le montant des loyers impayés sur les logements communaux, il est proposé que les futures locations soient gérées par Maître Grenet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour et 1 abstention (Philippe Duval), accepte cette proposition et autorise Madame Duval Maryse, Maire par intérim à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire.



DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°21

RENÉGOCIATION DES PRÊTS EN COURS AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE

Vu le nombre de prêts en cours au Crédit agricole et le taux élevé de certains de ces prêts, il est proposé de renégocier certains prêts avec l'organisme prêteur

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 11 MAI 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, accepte cette proposition et autorise Madame Duval Maryse, Maire par intérim à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire.



DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°22

FRAIS DE REPRODUCTION DE LA LISTE ELECTORALE

Suite au courrier d'un habitant de Saint-Saire demandant la communication de la liste électorale et des tableaux rectificatifs de la commune de Saint-Saire et nous informant qu'il acceptait de régler les frais de reproduction

Vu la circulaire du 16 octobre 2006, disant que les copies de la liste électorales effectuées par le demandeur le sont à ses frais, sans que ceux -ci ne puissent excéder le coût de cette reproduction

Vu le tarif appliqué à la commune de Saint-Saire de 0.15€ la copie noir et blanc et que les 5 premières sont gratuites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte la somme de 10 euros en règlement du coût total des copies de la liste électorale.



DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°23

FAUCHAGE DES VOIES COMMUNALES

Trois devis ont été demandés pour le fauchage des voies communales, seules deux entreprises ont répondu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime décide de retenir le devis 44 de l'entreprise FEM pour 3 passages pour un montant 1370€ TTC.



DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°24

FIN DU CONTRAT POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 08/02/2011-N°17, il a été créé un emploi temporaire d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Le contrat à durée déterminée de l'adjoint technique prenant fin au 30 juin 2016, et celle-ci nous informant qu'elle ne veut pas renouveler son contrat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, unanimes, prennent note de la fin de contrat de l'adjoint technique au 30 juin 2016 et autorise Madame le Maire à recruter un agent CAE/CUI si possible ou recruter un agent technique à raison de 9/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2016 et de signer le contrat s'y rapportant.



DÉLIBÉRATION du 11/05/2016 - N°25

ETALEMENT DES CHARGES - PENALITES DE LA DETTE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 11 MAI 2016

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, unanimes, décident d'amortir l'étalement des charges d'un montant 80 094€ sur 25 ans (même durée que l'emprunt) soit un montant de 3422€ par an à partir de 2016.



COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE ELECTION DE 2 CONSEILLERS MUNICIPAUX

Les élections partielle de 2 conseillers municipaux auront lieu le 12 et le 19 juin 2016

Dimanche 12 juin 2016 1^{er} tour

| Horaire | Président/vice-président | Assesneur 1 | Assesneur 2 |
|---------|--------------------------|----------------|----------------------|
| 8h-10h | Alain Goubert | Ginette Vasse | Christine Dieutre |
| 10h-12h | Bruno Biard | Etienne Lurois | Fabienne Dessaux |
| 12h-14h | Maryse Duval | Alain Duval | Charles-Henri Ricard |
| 14h-16h | Antonio Navarro | Philippe Duval | Séverine Ricius |
| 16h-18h | Michel Lahaye | Denis Decaux | Joël Donne |

Dimanche 19 juin 2016

| Horaire | Président/vice-président | Assesneur 1 | Assesneur 2 |
|---------|--------------------------|-----------------|----------------------|
| 8h-10h | Michel Lahaye | Ginette Vasse | Christine Dieutre |
| 10h-12h | Bruno Biard | Denis Decaux | Fabienne Dessaux |
| 12h-14h | Maryse Duval | François Durieu | Charles-Henri Ricard |
| 14h-16h | François Durieu | Alain Duval | Séverine Ricius |
| 16h-18h | Alain Goubert | Jérémy Lerat | Valentin Biard |



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Ville et villages fleuris : la commune ne souhaite pas concourir cette année
- Bourse Centre de Loisirs : les modalités restent inchangées (voir délibération N°38 du 28/04/2014)
- Sivos de la Béthune : des problèmes subsistent
- Courrier envoyé aux locataires des Acacias
- Commission des travaux à réunir
- Réunion de travail avec les Maires pour les communes nouvelles
- Réunion pour les habitants à programmer ((25 mai à 20heures)
- Election de 2 conseillers municipaux : 12 et 19 juin 2016
- Prêt de la salle des fêtes aux associations : il est rappelé aux associations qui occupent la salle des fêtes pour leurs différentes activités qu'elles doivent rendre celle-ci propre.



La séance est levée à 0 heure 30 minutes.